

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-eve-boudreau033-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/c8e71f0374d0cb36192181c9)
<https://www.cadre21.org/membres/c8e71f0374d0cb36192181c9>

Date d'obtention : 2025-11-05 19:59:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que je suis un acteur de première ligne et que je dois rapidement me référer à la trousse SEXTO et ainsi, suivre les étapes. Il est aussi primordial de ne pas regarder les photos et/ou vidéos sur les appareils numériques des élèves, puisque ceci est un acte criminel. Aussi, je retiens la distinction entre un acte impulsif et un acte malveillant. En cas d'acte malveillant, je dois contacter le service de police immédiatement. Cet outil est réservé aux écoles secondaires seulement et les gens qui peuvent s'y référer doivent être certifié Explorateur ET architecte.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Suite a cette formation, je me sens plus en contrôle si une situation de "sextage" se produit dans mon école. Je vais être plus efficace, structurée et rapide dans mon intervention afin de protéger la victime adéquatement. Cette formation m'a permis de répondre a plusieurs questions et a m'éduquer face aux lois.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité ainsi que le sentiment de bien-être des élèves.